

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} avril 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

Etaient Présents : M. MOUNOURY, M. CORREIA, Mme MAZIERE, Mme SPOTE, Mme MASSONNEAU, M. HOUSSINOT, Mme BROHAN, Mme NOTOT, M. PIEROT, Mme DELEMER, M. BARRAULT, Mme SAISON, M. BOUCHER

Absents excusés : M SARRAZIN, pouvoir à Mme MASSONNEAU
M. QUENTIN, pouvoir à Mme SAISON

Madame NOTOT est élue secrétaire.

LE CONSEIL :

- ◆ **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.
- ◆ Monsieur le Maire informe le conseil municipal des démissions de Madame Martine MAILLOCHON et de Madame Nathalie MARTY d'adjointes au maire et du conseil municipal de la commune de CORBREUSE. Démissions acceptées par Monsieur le préfet de l'Essonne le 25 février 2016. Monsieur le Maire tient à les remercier pour le travail qu'elles ont effectué au service de l'intérêt général. Considérant les vacances des postes d'adjoints au maire, Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir aux postes vacants d'adjoints, Décide de ne remplacer qu'un seul poste d'adjoint, Dit que cet adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le poste du 4^{ème} adjoint, Dit que désormais Monsieur Fabrice SARRAZIN occupera le poste de 3^{ème} adjoint,

Est candidat : Monsieur Christophe BARRAULT

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 15

Majorité absolue : 9

A obtenu 15 voix

Monsieur Christophe BARRAULT est désigné en qualité de 4^{ème} adjoint au maire.

Le conseil municipal comporte désormais 15 membres étant donné qu'aux dernières élections municipales de 2014, aucune autre liste n'était candidate.

- ◆ **Vote** le taux des 3 taxes pour l'exercice 2016.
Les taux restent inchangés pour produire la somme de 466 805 € nécessaire à l'équilibre du budget.

Taxe d'habitation : 11.64 %

Taxe foncier bâti : 12.17 %

Taxe foncier non bâti : 46.55 %

15 voix POUR

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à verser aux diverses associations les subventions suivantes :

. A.C.S.	16 000 €
. ADMR	900 €
. Jeunes Pompiers Dourdan	200 €
. Anciens Combattants	120 €
. APAEI	100 €
. Coopérative élémentaire	900 €
. Coopérative maternelle	750 €
. Association « Corbreuse en Fête »	300 €
. Corbreuse/Ste Mesme Football	1 000 €
. Association Corbreuse-Szek	160 €
. Croix Rouge	50 €
. Santé 2002 DREPOBA	200 €
. Mini-tennis école	800 €
. Tennis Club Corbreuse	550 €
. ainsi qu'au C.C.A.S.	5 000 €

15 voix POUR

◆ **Décide** d'affecter une partie du résultat de fonctionnement du budget général 2015 comme suit :

Investissement – compte 1068 – Réserves Excédent de fonctionnement pour 100 000 €

Le solde, soit 147 936.78 € reste en excédent de fonctionnement.

15 voix POUR

◆ **Approuve**, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2016 de la commune d'un montant total de 2 258 310.13 € équilibré en recettes et en dépenses.

Section de fonctionnement : 1 284 842.78 €

Section d'investissement : 973 467.35 €

15 voix POUR

◆ **Fixe** pour l'année 2016

Le prix de la taxe d'assainissement communale à 1.054 €/m³

Le prix du m³ d'eau perçu par la commune à 0.953 €

Le prix du m³ d'eau vendu à 2.82 € en y incluant les taxes de l'Agence de Bassin Seine Normandie.

Le prix de l'abonnement reste inchangé à savoir :

30 €/an pour un compteur d'eau de diamètre 15 à 20

75 €/an pour un compteur d'eau de diamètre supérieur à 20.

15 voix POUR

◆ **Décide** d'affecter une partie du résultat d'exploitation du budget Eau 2015 comme suit :

Investissement – compte 1068 – Réserves excédent d'exploitation pour 25 000 €

Le solde, soit 82 241.88 € reste en excédent d'exploitation.

15 voix POUR

◆ **Approuve**, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2016 du service des Eaux pour un montant total de 442 806.83 € équilibré en recettes et en dépenses.

Section d'exploitation : 306 362.95 €
Section d'investissement : 136 443.88 €

15 voix POUR

◆ **Décide** de ne pas affecter le résultat d'exploitation du Budget assainissement 2015 au Budget Primitif Assainissement 2016 en section d'investissement.

◆ **Approuve**, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2016 du service Assainissement pour un montant total de 617 825.79 € équilibré en recettes et en dépenses.

Section d'exploitation : 228 408.98 €
Section d'investissement : 389 416.81 €

15 voix POUR

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat-cadre de prestations de services informatiques pour les ordinateurs portables de la mairie.

15 voix POUR

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à l'entretien des installations d'eau potable avec la société Française de Distribution d'Eau

15 voix POUR

◆ **Sollicite** de Monsieur le Préfet une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement pour les travaux de mise aux normes des équipements publics.

15 voix POUR

◆ **Sollicite** de Monsieur DELAHAYE, sénateur de l'Essonne, une subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de remise aux normes de la porte d'entrée de l'école élémentaire

15 voix POUR

◆ **Sollicite** de la région, dans le cadre de « e-administration », une subvention pour le site internet de la mairie

15 voix POUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55